



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2024 - 088
Séance du 18 octobre 2024

**Durée d'amortissement du robot qui sera acquis dans le cadre du projet Interreg VI France Wallonie Flandres
Creativ-up « Le hup transfrontalier pour les ICC » - laboratoire CRIL**

Condition d'acquisition du vote :

<i>Quorum =</i>	<i>moitié des membres en exercice présents ou représentés</i>
<i>Acquisition de la délibération =</i>	<i>majorité des membres présents ou représentés</i>

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres représentés : 7

Nombre de vote pour : 26

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis de la Commission Recherche du 04 octobre 2024.

La durée d'amortissement du robot qui sera acquis dans le cadre du projet Interreg VI France Wallonie Flandres Creativ-up « Le hup transfrontalier pour les ICC » - laboratoire CRIL, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.



Amortissement sur 42 mois des équipements prévus sur le projet CREATIV'UP

Dans le cadre de la subvention du programme Interreg France Wallonie Flandres pour le projet « Créativ'up, le hub transfrontalier pour les ICC », le financement d'équipements (robot) a été demandé pour un montant de 10 000€.

Afin de pouvoir bénéficier d'une prise en charge à 60% par le programme Interreg France Wallonie Flandres, il conviendrait d'amortir exceptionnellement sur 42 mois ces biens.